

## REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

La fameuse question de la prolongation des pouvoirs de M. Thiers a été discutée et décidée.

La commission chargée d'examiner cette question avait fait un rapport déclarant que la force des circonstances ayant revêtu l'Assemblée des pouvoirs constituants, elle donne à M. Thiers le titre de président et lui continue l'exercice de ses pouvoirs exécutifs; qu'elle lui octroie le droit de promulguer les lois adoptées par l'Assemblée et de voir à leur exécution; de nommer ou de démettre les ministres qui seront responsables à l'Assemblée; enfin que lui, Thiers, sera responsable de ses actes à l'Assemblée.

M. Dufaure ayant déclaré que le décret exprime un manque de confiance en M. Thiers, avait proposé de le modifier en y insérant un paragraphe élogieux à son adresse.

M. Rivet, président de la commission, ayant consenti à accepter cet amendement, ainsi que le gouvernement, le tout vint devant l'Assemblée nationale dans la séance du 30.

C'est sur le préambule qui reconnaissait à l'Assemblée des pouvoirs constituants que la bataille s'est engagée. Le *Courrier des Etats-Unis* définissait ainsi la position, il y a quelques jours :

« Il s'agit, en effet, de savoir si l'Assemblée actuelle est une Assemblée Constituante, ayant qualité pour déterminer la forme du gouvernement, ou si le pays doit être appelé à choisir de nouveaux représentants pour déclarer à quel régime il entend confier le soin de ses destinées.

« On comprend la surexcitation des partis en présence de ce dilemme. L'Assemblée actuelle est en désaccord évident avec le pays, et sait fort bien que la majorité serait déplacée par de nouvelles élections; aujourd'hui, si elle se prononçait en toute franchise, elle serait probablement monarchique; demain, elle serait sûrement et radicalement républicaine. La Droite, avec les factions qui s'y rattachent, prétend donc avoir le droit de voter la loi fondamentale et de garder le pouvoir jusqu'au jour où une circonstance favorable lui permettra de se prononcer; la Gauche, au contraire, demande une dissolution qui amène de nouveaux élus et une nouvelle expression de l'opinion publique.

« C'est donc la question même de la monarchie ou de la république qui se pose, non pas franchement et carrément, il est vrai, mais indirectement et en quelque sorte subrepticement; car si, une fois, l'Assemblée se déclare constituante, elle peut, même sciemment, voter la monarchie contrairement aux vœux du pays, et alors rien de moins qu'une nouvelle révolution ne pourra renverser l'édifice éphémère qu'elle aura érigé sur une fiction.

« M. Gambetta s'est opposé à ce que l'Assemblée s'empare des pouvoirs constituants. Il a déclaré qu'il ne voudrait pas accepter même la République de la Chambre actuelle. Un malaise subit a forcé l'orateur à terminer brusquement son discours. Le tapage était assourdissant et plusieurs collisions personnelles ont eu lieu entre des députés.

« Pendant que M. Baragnon était à la tribune, M. Testelin lui a crié : *Vous léchiez les bottes de l'Empereur!* Cette interruption a provoqué une scène tumultueuse, à laquelle le président a mis fin en se couvrant.

La partie du préambule affirmant les pouvoirs constituants de l'Assemblée a été votée par 433 voix contre 227.

Le reste du préambule du décret relatif à la prolongation des pouvoirs a été adopté, ainsi que le paragraphe élogieux sur M. Thiers proposé par M. Dufaure. Cette dernière proposition a été emportée par un vote de 523 contre 134. Il y a eu 100 abstentions.

Les organes conservateurs de Paris sont satisfaits du progrès qu'a fait le projet de loi sur la prolongation des pouvoirs, et disent que la majorité, unie contre le radicalisme, appuiera la politique de Thiers.

Les journaux radicaux naturellement blâment le gouvernement d'avoir accepté le préambule proposé par M. Vivet et adopté par l'Assemblée, pour la raison qu'il reconnaît les pouvoirs constituants—ce qui est une violation du «pacte de Bordeaux».

Au sujet de cette violation du pacte de Bordeaux, voici ce qu'un correspondant écrit de France :

« Le pacte de Bordeaux contient trois points essentiels : abandon du pouvoir constituant par l'Assemblée; expérience loyale du régime républicain; réserve du choix de la forme définitive du gouvernement à une Assemblée nommée spécialement dans ce but. Or, la proposition Rivet ne contient rien au-delà de ces trois points, rien surtout qui ne contredise ou les annule. Si elle est née, au contraire, et si ses auteurs ont cru ne point pouvoir se dispenser de la produire, malgré tous ses inconvénients et malgré toutes les difficultés qu'elle ne pouvait manquer de soulever, c'est que les allures de la droite, son attitude envers M. Thiers, faisaient craindre, depuis quelque temps, que les partis monarchistes de l'Assemblée n'attendissent qu'une occasion ou qu'un homme pour jeter par-dessus bord et M. Thiers et le pacte de Bordeaux. M. Rivet et ses collègues ont résolu, après de longues et très-naturelles hésitations, de mettre la majorité en demeure de donner une consécration formelle à ce pacte de Bordeaux qui n'a jamais reçu d'elle qu'un assentiment implicite, trop souvent balancé, sinon infirmé, par son langage provocateur à la tribune. En déclarant, comme le lui demande la proposition, qu'elle confie le pouvoir exécutif à M.

Thiers pour toute la durée de sa propre existence, elle ne ferait que s'interdire toute entreprise monarchique et donner un gage de sa sincère volonté de laisser s'achever l'expérience républicaine.

On voit par ces explications que c'était la Droite d'abord qui ne voulait pas prolonger les pouvoirs de M. Thiers, pendant que la Gauche y consentait, et que c'est la clause donnant à l'Assemblée des pouvoirs constituants qui a changé les rôles. Gambetta, devenu chef du parti républicain avancé, avait d'abord l'intention de demander, en opposition à la motion Rivet, la dissolution de l'Assemblée nationale et l'élection d'une autre Chambre, mais une fraction du parti républicain n'avait pas voulu aller aussi loin.

La Droite se trouve satisfaite pour un moment, mais la lutte entre les républicains et les monarchistes ne tardera pas à prendre des proportions plus dangereuses, et on verra encore avant longtemps M. Thiers mécontenter les deux partis en voulant les contenter. Le parti républicain, guidé par Gambetta, va devenir une force terrible; Gambetta ira probablement plus loin qu'il ne croit dans le moment. Chef d'un parti qui renferme des éléments si dangereux, il sera débordé, écrasé s'il ne marche pas au gré des mauvaises passions. Or, ce n'est pas un homme à se laisser écraser et dominer une fois qu'il sera lancé.

## ALLIANCES.

On dit que les conférences de Gastein, entre les empereurs de Prusse et d'Autriche, ont eu pour résultat une alliance entre ces deux puissances, pour le maintien de la paix.

La Russie, depuis qu'elle sait ce qui s'est passé à Gastein, faits de grands préparatifs de guerre. Le gouvernement russe a fait des ouvertures à la France, par l'entremise du général Le Flô, ambassadeur français à St. Pétersbourg. Ces ouvertures ont été accueillies favorablement par M. Thiers, mais il n'y a pas encore d'alliance entre les deux gouvernements.

La *Nouvel. Presse Libre* de Vienne et la *Correspondance Provinciale* de Berlin confirment la substance des détails qui précèdent.

## ITALIE.

La révolution marche grand train; toutes les mauvaises passions fermentent. La persécution des ordres religieux fait des progrès. Le gouvernement a ordonné l'expropriation des couvents de l'Incarnation, de Sainte-Thérèse, des jardins et des vignes de Sainte Marie-des-Anges, du Collège Romain et de Saint-André du Quirinal, pour servir à la construction des divers ministères, qui seraient ainsi groupés autour du palais apostolique du Quirinal.

On les exproprie en attendant qu'on les supprime complètement. Les Dominicains seuls trouveraient grâce. Chose étonnante! c'est ce que disent les prophéties.

Une démonstration violente a eu lieu dans les rues de Rome, le dimanche 27 août. Un groupe nombreux de gens ivres, conduits par un certain Tognetti, frère d'un individu supplicié comme meurtrier sous le précédent gouvernement papal, a marché sur le Vatican en poussant des vociférations contre les prêtres, qui se sont enfuis pleins de terreur dans toutes les directions. A une harangue incendiaire prononcée par Tognetti, les émeutiers ont répondu en brandissant des dagues et des pistolets et en criant : *A bas les Papalis!*

La police n'ayant pu venir à bout de rétablir l'ordre, le Podesta (maire) a réclamé l'aide du commandant militaire à Rome. Les troupes sont arrivées promptement et ont chargé la populace, qui s'est dispersée après une courte résistance. En s'enfuyant, un grand nombre de perturbateurs ont fait feu sur les soldats, qui ont riposté par quelques coups de fusil, en tuant un des émeutiers et en blessant plusieurs.

Cet événement a produit une grande émotion dans la ville.

On lit dans une correspondance de Rome :

« Qu'il y ait en ce moment une conjuration effroyable contre l'Eglise, à Rome, nul n'en pourrait douter. Quelques mauvais prêtres, payés par les sectes, écrivent des articles contre le dogme, contre les sacrements, contre les rites, contre le Pape. Dans des réunions populaires où l'on convie de pauvres diables, des ministres protestants se répandent en diatribes contre le vicar de Jésus-Christ, contre le clergé romain et toutes les pratiques de la foi. Partout sont semées à profusion les brochures obscènes, avec les bibles de la Société de Londres. Les lieux de débauches se multiplient et l'on importe dans la Ville Eternelle les jardins Mabile et les cafés-chantants, etc. De là, des outrages continuels et souvent des violences sanglantes contre les prêtres et contre les religieux, des profanations dans les églises, des insultes aux images sacrées et les imprécations des journalistes qui écrivent, au nom du progrès et du respect dû au peuple libre, des articles sous cette rubrique : *Enlèvez les images des rues.*

« L'autorité ecclésiastique rencontre partout la main des sectaires. Dans les hôpitaux on ne laisse plus entrer les prêtres habitués, on diminue le nombre des chapelains, mais on accorde la libre entrée près des malades aux protestants et aux apostats. Comme conséquence naturelle de cet état de choses, l'Internationale établit facilement son siège dans la capitale du monde chrétien; elle enrôle les sociétés ouvrières sous l'égide des libres penseurs, et les incendies, autrefois si rares, deviennent quotidiens.

« Sans s'en douter, le gouvernement italien vient en aide à l'Internationale par la misère que le nouveau régime fait régner dans Rome, une misère dont le clergé et les moines l'avaient jusqu'ici préservé, la misère de la faim. Des milliers d'individus n'ont pas d'asile et couchent dans les rues et sous les portiques.

« Le mécontentement des populations est extrême et menace de prendre de sérieuses proportions. A Velletri on se révolte pour ne pas payer les impôts sur le vin. A Viterbe, à Frosinone et dans toute la campagne romaine, les conscrits

refusent de partir, se jettent dans les bois, et le gouvernement est obligé de leur donner la chasse en envoyant à leur poursuite des détachements de soldats.

Les dernières dépêches définissent plus clairement les pouvoirs conférés à M. Thiers par l'Assemblée nationale et font mieux comprendre le mécanisme de la nouvelle constitution.

Le président est autorisé à recevoir les ambassadeurs, et sa résidence officielle sera au siège même de l'Assemblée.

Il sera logé aux frais de la république et aura droit de nommer les membres du Conseil des ministres, les agents diplomatiques et les commandants de l'armée et de la marine. Les ministres qu'il nommera seront responsables de leurs actes à l'Assemblée.

Le président communique avec l'Assemblée au moyen de messages, et sera entendu par l'Assemblée toutes les fois qu'il en fera la demande.

Il est de plus revêtu de la promulgation et de l'exécution des lois.

Ces dépêches confirment aussi ce qui précède au sujet des raisons qui ont motivé le vote de la Droite en faveur de M. Thiers.

Le parti de la Droite, à diverses reprises, a offert la présidence au duc d'Aumale, mais ce dernier l'a refusée. Les chefs du même parti ont alors successivement demandé le maréchal MacMahon et le général Changarnier, en les priant d'accepter la charge pour une période indéfinie, aux termes du pacte de Bordeaux; mais tous deux ont refusé en disant qu'ils ne voulaient pas être un prétexte à des désordres. MacMahon a même fortement recommandé d'accepter la proposition Rivet demandant le maintien de M. Thiers.

On a ensuite offert la succession de M. Thiers à M. Grevy, le président de l'Assemblée nationale, mais il s'est déclaré républicain plus avancé que M. Thiers, et a dit qu'il ne voulait pas contribuer à applanir la voie à l'établissement de la monarchie.

Le parti de la Droite a vacillé pendant quelque temps encore entre les appréhensions que lui font éprouver Gambetta et l'ascendance des républicains de la Gauche, et son mépris pour l'administration personnelle de M. Thiers; mais le refus final du duc d'Aumale l'a déterminé à voter la prolongation des pouvoirs de M. Thiers.

On croit que le vote de l'Assemblée va hâter l'évacuation du sol français par les Allemands, et c'est une des considérations qui ont fait accepter avec joie le vote de l'Assemblée.

## SENTENCE DES COMMUNES.

Le conseil de guerre, après avoir délibéré à huis-clos depuis six heures hier matin jusqu'à sept heures du soir, prononça les sentences suivantes sur les chefs de la Commune :

Ferré et Lullier sont condamnés à mort; Urbain et Trinquet aux travaux forcés à perpétuité; Assi, Billoray, Champry, Regere, Grousset, Verdure et Ferrat à la déportation et à l'emprisonnement dans une forteresse; Jourde et Rostoul à la déportation simple; Courbet à six mois de prison et à cinq cents francs d'amende; Clément à trois mois de prison; Deschamps et Parent sont acquittés.

## ANTILLES.

Catastrophe arrivée à St. Thomas l. 22.

Un nouvel ouragan s'est abattu sur cette île infortunée, bouleversant presque toutes les maisons, et mettant le pays en ruines. Hier, vers une heure du matin, il s'éleva de l'Est une bourrasque qui bientôt tourna au Nord-Est, d'où elle souffla de plus en plus violemment jusqu'à midi; puis le vent monta violemment vers le Nord et se déchaîna sur l'île avec une furie épouvantable. Passant ensuite au Nord-Ouest, il continua à faire rage jusqu'à 5 heures. De 5 à 6 il y eut un instant de répit. Puis la tempête recommença à balayer l'île, venant du Sud; mais elle fut moins longue et moins terrible. La durée de sa plus grande violence a été de deux heures.

En même temps que les éléments se déchaînaient ainsi, l'horreur de la situation fut aggravée encore par plusieurs secousses de tremblement de terre, qui achevèrent de jeter les habitants dans une indicible consternation.

Des centaines d'habitations ont été balayées, et il ne reste pas dans toute la malheureuse île une seule maison qui n'ait été endommagée. Environ, 6,000 personnes sont sans asile et sans ressources; près de 150 ont été tués, estropiés ou blessés par l'écroulement des édifices ou par les débris emportés par le vent. Plus de 30 cadavres ont déjà été retirés des ruines;—les rues sont couvertes d'arbres, de clôtures, de briques de décombres de toutes sortes, de toiles, et présentent un véritable spectacle de désolation.

On sait que l'île de Saint-Thomas, qui vient d'être en quelques années visitée par une double catastrophe, appartient au Danemark, et a une population d'environ 13,000 âmes. Elle est depuis longtemps l'un des principaux entrepôts des Antilles.

## ESPAGNE.

Quelles sont les trois nouvelles que le télégramme nous apporte le plus souvent de ce malheureux pays? Réponse: 1o. la guerre civile; 2o. la guerre civile; 3o. la guerre civile.

Ce pauvre Amédée ne fera pas vieux os sur le trône d'Espagne. Il n'en voulait pas non plus; il était si heureux avec sa jeune et tendre épouse qui ne tenait pas du tout à être reine. Par le temps qui court, il ne fait pas bon d'être roi.

Ce sont les Carlistes qui préparent un autre soulèvement contre le gouvernement pour le dix courant.

Les Espagnols ne sont pas évidemment comme les chats de Kilkenny; ils ont beau se dévorer, il en reste toujours.

L. O. DAVID.